

1. **Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N° ISARE /02016/1/T/2018 pour la réalisation des travaux de construction de trois(3) salles de classe de l'ECOFO Ruhama et le marché est en un seul lot et à prix non révisables.**

Date de publication : 04 / 04 / 2018

Date d'ouverture des offres: 27 / 04 / 2018

Objet de l'Appel d'Offres

1. La commune d'Isare invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la **réalisation des travaux de construction de trois(3) salles de classe de l'ECOFO Ruhama. Le marché est en seul lot et à prix non révisables.**
2. La Commune Isare a obtenu un financement de la part de l'Etat Burundais appuyant la politique de la décentralisation en maîtrise d'ouvrage communal. La Commune de Isare a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés de **construction de trois(3) salles de classe de l'ECOFO Ruhama, signalés précédemment.**

Spécification du marché

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul lot (1) :
5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de trois (3) mois **calendrier.**

Conditions de participations

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code révisé des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune Isare.

Moyennant le paiement de cent mille (100.000fbu) francs burundais sur le compte YV 65 ouvert à la poste de Rushubi au nom de la commune de Isare.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Visite du site

10. Une visite guidée des sites sera organisée le 13 / 04 2018 à partir de 10 heures. Le lieu de rencontre sera le chef lieu de la Commune Isare.

Présentation de l'offre

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un million et demi (1.500.000 fbu) (Les chèques certifiés ne sont pas acceptés).

12. Les offres doivent être soumises à : La **Commune de Isare** : Tel 69203426/79962738/69148274
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 27/4/2018 à 10 heures**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus **le 27/4/2018** à 10 heures 30 minutes. ² conformément à l'article 22 alinéa 9 du code révisé des Marchés Publics. Le procès verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Critères de qualification des soumissionnaires

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

16.1. Au niveau administratif :

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO et les chèques certifiés ne sont pas acceptés;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché ;
4. Les Statuts du soumissionnaire (personne morale);
5. Une Attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original en cours de validité délivrée par les services de l'OBR;
6. Un certificat d'immatriculation fiscale(NIF) ;
7. Le Registre de commerce (copie);
8. Une Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce;
9. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original ;
10. Une adresse fixe et connue du soumissionnaire.

16.2. Au niveau technique :

16.3. La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, techniques et financières requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) Le plan de charge des marchés en cours ;

16.4. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité d'une ligne de crédit pour bien mener l'exécution des travaux.

Fait à ~~Isare~~ le 27/4/2018

NIYONKURU Gilbert

Administrateur Communal et

Personne Responsable des Marchés Publics

